

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** : Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. DUGOURD**OBJET****DE LA DELIBERATION****Laverie municipale - Entretien du linge plat - Signature du marché**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 9 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la mise en appel d'offres des prestations de location et d'entretien du linge plat utilisé par la Ville et m'a autorisé à lancer la consultation ainsi qu'à signer le marché.

Cette dernière a donc été lancée. Le cahier des charges prévoyait deux solutions distinctes : d'une part, une solution complète de location et d'entretien du linge, d'autre part une solution d'entretien du linge uniquement. Il avait été également demandé aux candidats de chiffrer une option relative à la logistique de transport.

Or, à l'issue de cette consultation, il s'est avéré que le montage du dossier, compte tenu de sa complexité, ne permettait pas d'aboutir à une solution satisfaisante pour la Ville. C'est pourquoi, la commission d'appel d'offres, réunie le 30 mars dernier, a décidé, d'une part, de ne pas donner suite à la consultation, d'autre part, de relancer une nouvelle procédure dans le but de dynamiser la concurrence.

Par voie de conséquence, le choix a été proposé aux candidats d'opter entre une solution globale ou une solution séparée en deux lots.

La typologie du linge à entretenir se décompose comme suit :

- linge plat courant : taies d'oreillers, torchons et serviettes, gants de toilettes, couvertures et essuie-mains notamment,
- linge spécifique : oreillers, voilages, rideaux, nappes, tours de podium et articles divers notamment.

Les solutions ont été définies de la manière suivante :

- solution 1 : entretien du linge plat courant et du linge spécifique,
- solution 2 décomposée en deux lots, lot n° 1 : linge plat courant et lot n° 2 : linge spécifique.

Le marché, fractionné, sans montant minimum ni maximum, serait conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée maximum ne puisse dépasser quatre ans.

Le montant estimé des prestations est de 150 000 € TTC par an.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

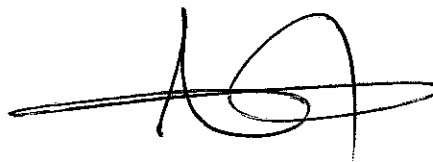
1- m'autoriser à signer le marché relatif à l'entretien du linge plat utilisé par la Ville ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution ;

2- m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

3- dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits inscrits au budget 2010 et à inscrire aux budgets des exercices à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 6/07/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 JUIL. 2010

